



**OPTIMUM**®

Gestion de placements

---

## **Politique d'engagement**

## **1. Introduction**

L'investissement responsable (IR) est un pilier de la stratégie de gestion de portefeuille d'Optimum Gestion de Placements (OGP) et de sa façon d'assumer son devoir fiduciaire envers ses clients. Nous estimons que la prise en considération des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement aide à protéger les actifs et atteindre des rendements financiers durables et supérieurs au marché.

Nous avons la conviction que les entreprises pratiquant des activités commerciales durables sont plus performantes à long terme tout en ayant un impact positif pour les parties prenantes et la société dans son ensemble. Notre approche de l'IR ajoute l'engagement à l'intégration des critères de durabilité de nos processus de construction et de gestion de portefeuilles.

La présente politique d'engagement décrit les lignes directrices et les processus que nous suivons dans la mise en œuvre de cet aspect de nos responsabilités.

## **2. Portée**

Cette politique s'applique à tous les mandats de gestion d'OGP qui comportent des investissements directs dans des sociétés, qu'ils soient en équité ou en obligations, et dans ce dernier cas, cela peut inclure les émetteurs souverains ou infranationaux.

## **3. L'engagement**

L'engagement désigne l'ensemble des leviers à la disposition de l'investisseur pour intervenir auprès des émetteurs afin qu'ils adoptent et maintiennent les meilleures pratiques en matière de développement durable dans un objectif de création de valeur et de gestion des risques.

Le dialogue, l'exercice du droit de vote incluant l'appui aux propositions d'autres actionnaires, voire le dépôt de telles propositions, sont les principaux leviers qui permettent à OGP d'exercer cette influence et d'atteindre ces objectifs.

Pour OGP, ces échanges visent deux principaux objectifs : a) enrichir sa connaissance et sa compréhension du modèle d'affaires et des stratégies de chaque émetteur en vue de prendre des décisions de placement éclairées ; et b) articuler des recommandations afin que l'émetteur adopte des pratiques plus durables, améliore sa performance ESG et aligne ses activités et leur impact sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Nous privilégions le dialogue plutôt que le désinvestissement, mais sans l'exclure, afin de conserver notre capacité de mieux connaître et évaluer les pratiques de l'émetteur tout en l'accompagnant et l'encourageant à adopter de meilleures pratiques. Pour nous, l'engagement est tout aussi pertinent avant que l'investissement ne soit réalisé qu'au cours de la période de détention.

#### 4. Processus d'engagement

OGP décline sa stratégie d'engagement dans ses diverses classes d'actifs, actions et obligations. Dans ce dernier cas, cela vise particulièrement les entreprises émettrices de titres de crédit, et peut inclure les émetteurs souverains ou infranationaux.

Notre engagement consiste en un dialogue actif et constructif, le plus souvent en tête-à-tête avec les émetteurs, visant autant à nous informer de la manière dont ils gèrent les risques et opportunités ESG qu'à les inciter à améliorer leurs pratiques et leur impact. Si l'approche d'engagement comprend le fait de poser des questions aux émetteurs au sujet de leurs pratiques et impacts ESG, nous considérons qu'elle vise également à leur fournir nos commentaires sur les informations ESG recueillies, à partager les meilleures pratiques de leurs pairs, à orienter leurs pratiques et à en mesurer la progression. Ainsi, nous effectuons des recherches approfondies pour comprendre et évaluer les pratiques ESG des émetteurs afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées.

Les activités d'engagement peuvent être réalisées en interne, par notre équipe d'analystes de recherche et les gestionnaires de portefeuille, ou par des partenaires délégués externes qui possèdent l'expertise en engagement.

En fonction de la nature de nos objectifs, nous dialoguons avec différents acteurs au sein des entreprises; selon le cas, ce sera avec les départements de relations avec les investisseurs, les dirigeants responsables du développement durable et les experts techniques sur des enjeux ESG spécifiques, la direction générale ou le conseil d'administration. Les interactions que nous entretenons avec les représentants des émetteurs se réalisent en personne (en présence ou à distance) ou au moyen de communications écrites (courriel ou lettre). Les tournées d'entreprise sont utilisées lorsqu'elles se présentent, mais dans la plupart des cas, nous préférons contacter les entreprises plutôt que l'inverse.

Nous menons deux types d'engagement avec les émetteurs dont nous détenons ou considérons détenir les titres :

- **L'engagement proactif.** Il s'agit d'une approche proactive axée sur des enjeux ESG stratégiques qui sont financièrement pertinents et/ou qui ont des impacts négatifs sur la durabilité et que nous identifions au cours de notre processus d'analyse préalable à l'investissement ou pendant la détention. L'objectif principal est la mitigation des risques et la création de valeur en améliorant les pratiques de durabilité, de gouvernance et de transparence des entreprises en portefeuille.
- **L'engagement réactif.** Il se concentre sur les entreprises qui enfreignent les normes comportementales minimales en matière ESG. L'objectif principal de l'engagement réactif est de remédier aux lacunes signalées par rapport aux codes de conduite internationalement acceptés en matière de responsabilité sociétale.

### Engagements avec les émetteurs souverains et infranationaux

L'engagement souverain et infranational est une approche proactive d'engagement axée sur les questions stratégiques de durabilité des gouvernements que nous finançons en achetant leurs obligations. Si les facteurs ESG peuvent exercer une influence sur la capacité de ces émetteurs à rembourser leurs dettes, les gouvernements ont également un rôle crucial à jouer en matière de développement durable. Ainsi, l'engagement que nous pouvons mener auprès des émetteurs vise l'adoption de pratiques qui favorisent le développement durable et qui créent les conditions d'une croissance durable pour les entreprises, à l'intérieur de ces pays, provinces ou municipalités. Comme pour les émetteurs corporatifs, nous encourageons également les émetteurs gouvernementaux à émettre des obligations vertes, sociales ou liées aux ODD, tout en étant transparents quant à leurs propres données en matière de durabilité afin de faciliter l'évaluation de leur performance et de leur impact ESG.

## 5. Priorisation des engagements

L'analyse ESG réalisée dans le cadre de la sélection des titres à intégrer à notre portefeuille guide notre processus d'engagement. Les dialogues que nous menons visent autant des compagnies présentes dans nos portefeuilles que des compagnies hors portefeuilles qui pourraient éventuellement y être intégrées en fonction de l'amélioration de leur divulgation, de leur performance ou de leur impact ESG, voire en fonction de notre approche de gestion corporative ou d'un mandat ESG spécifique qui nous serait confié.

La sélection des enjeux ESG abordés dans les dialogues se fonde sur une approche de gestion des risques et opportunités ESG basée sur la matérialité financière sectorielle (s'inspirant notamment des normes *du Sustainable Accounting Standards Board — SASB*) ainsi que sur l'impact des pratiques des émetteurs en regard des ODD.

La sélection des émetteurs avec lesquels nous ou nos partenaires déléguaires dialoguons se base sur trois principaux critères :

- **L'exposition.** Leur pondération dans nos portefeuilles, leur taille, leur importance dans leur secteur d'activité ou l'importance de leur secteur dans le marché.
- **La présence de risques ou opportunités ESG.** L'engagement auprès de ces émetteurs permet de mitiger les risques ou de saisir les opportunités.
- **L'impact potentiel.** Lorsque le dialogue est le plus susceptible d'entraîner des changements dans les pratiques et l'impact ESG de l'émetteur.

De manière générale, à travers nos engagements avec les émetteurs, nous visons à :

- Améliorer leur divulgation ESG;
- Atténuer les risques ESG;
- Saisir les occasions ESG;
- Promouvoir leur impact environnemental et sociétal positif.

Voici les différents cas de figure pouvant mener à un dialogue :

- Des lacunes dans les pratiques ESG de l'émetteur nécessitent un dialogue afin de les améliorer;
- Le manque d'informations en matière de pratiques ESG nécessite un dialogue avec l'émetteur avant qu'il ne soit intégré à notre portefeuille ;
- L'identification de faiblesses significatives dans les pratiques et l'impact ESG de l'émetteur nécessite un dialogue afin de le faire progresser, et éventuellement l'intégrer à notre portefeuille.

## 6. Suivi et mesure de progression

Nous mesurons et rendons compte de la progression de chaque dialogue. Nous définissons pour chacun d'entre eux des objectifs mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps. Ceux-ci portent notamment sur les politiques, les systèmes de gestion, les pratiques ESG ainsi que sur l'impact ESG de l'émetteur. La progression de ces objectifs est évaluée sur une échelle allant de la reconnaissance de l'enjeu ou de l'opportunité d'affaires jusqu'au passage à l'action de l'émetteur.

Les informations relatives à nos engagements et à leur progression sont compilées et intégrées dans une base de données rendue disponible à nos équipes de placement. Cette intégration systématique permet également la production de rapports d'activités d'engagement envoyés périodiquement à nos clients.

## 7. Processus d'escalade

En cas de dialogue infructueux sur un sujet que nous estimons important, il peut arriver que l'escalade soit nécessaire. Voici de manière chronologique les différents moyens dont nous pouvons faire usage afin de pousser l'émetteur à améliorer ses pratiques :

- **Écrire à la haute direction ou au conseil d'administration** : nous pouvons écrire nos doléances et éventuellement engager un dialogue avec le conseil d'administration de l'émetteur pour aller au-delà des représentants rencontrés jusque-là.
- **Voter** contre l'élection d'administrateurs, voire en opposition de points à l'ordre du jour d'une assemblée des actionnaires, après avoir informé le conseil d'administration des motifs de notre décision ;
- **Appuyer ou soumettre une proposition d'actionnaire** : nous pouvons appuyer ou déposer une proposition d'actionnaire ;
- **Désinvestir ou exclure** : nous considérons que l'exclusion de l'univers d'investissement est une mesure de dernier recours, appliquée uniquement après avoir constaté l'échec de tout engagement entrepris. Nous sommes convaincus qu'un processus d'escalade crédible pouvant mener ultimement à l'exclusion renforce la responsabilité des entreprises, les incitant à faire face à leur inconduite et à améliorer leurs pratiques et leur impact.

## **8. Exclusion**

Finalement, des émetteurs peuvent être exclus de notre univers d'investissement pour différentes raisons :

- Ils évoluent dans des industries ayant des impacts ESG négatifs jugés trop importants, par exemple celles du charbon, du tabac ou de l'armement ;
- Leurs pratiques ESG sont trop mauvaises ou leur impact ESG négatif est trop important ;
- En dernier recours, lorsque, au terme de notre processus d'escalade, nous avons constaté l'échec d'un dialogue entrepris auprès d'eux.

## **9. Vote**

L'exercice du droit de vote fait partie intégrante de notre approche d'engagement actionnarial. Voter de manière responsable aux assemblées générales des sociétés ouvertes dont nous détenons les actions nous permet d'agir dans l'intérêt supérieur de nos clients. Pour OGP, l'exercice des droits d'actionnaire, y compris l'appui aux propositions d'autres actionnaires, voire le dépôt de telles propositions, est mené en cohérence avec nos dialogues et leurs objectifs. Nos votes sont guidés par notre politique de vote par procuration qui accorde une place importante au développement durable.

## **10. Engagement en matière de politique publique**

Nous reconnaissons que les décideurs politiques jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la durabilité et de la stabilité des marchés financiers. Dans ce cadre, nous nous engageons auprès des gouvernements, agences gouvernementales et régulateurs dans la promotion de réformes réglementaires favorisant le développement d'une économie et d'une finance durables. À titre d'exemple, nous participons à des consultations, fournissons des commentaires ou collaborons avec d'autres acteurs financiers afin de soutenir les réglementations allant dans ce sens.

## **11. Collaborations d'investisseurs**

OGP participe également à des engagements collaboratifs avec d'autres investisseurs ou institutions sur des enjeux ESG spécifiques. Nous valorisons particulièrement ce type d'engagement, notamment lorsqu'il vise les entreprises d'un secteur dans son ensemble, un enjeu systémique ou émergent. Les formes de ce type d'engagement comprennent la participation à des dialogues collaboratifs ainsi que la cosignature de déclarations d'investisseurs ou de lettres adressées aux émetteurs ou aux régulateurs.

## 12. Transparence

Informers nos clients et parties prenantes de nos activités d'engagement et de leurs résultats est un élément central dans l'exercice de nos responsabilités. OGP rend compte de ses activités liées à l'engagement périodiquement à ses clients. Nos rapports de votes, divulgués annuellement à nos clients, comprennent des statistiques de vote, une analyse des tendances ainsi qu'une liste détaillée de tous les votes effectués en leur nom. En outre, chaque année, nous résumons nos activités en matière d'investissement responsable, d'engagement et des résultats obtenus dans un rapport dédié.

## 13. Responsabilité/Gouvernance

Nos convictions en matière d'IR et d'engagement sont ancrées au sein de notre organisation. Le *Comité ESG et Titres Interdits*, présidé par le Chef des placements mondial, est responsable de l'application de cette politique. Ce comité révisé cette politique au besoin ou minimalement aux deux ans. Il incombe à ce comité d'intégrer de façon soutenue les facteurs ESG en appliquant une saine gestion des risques tout en visant un rendement optimal des portefeuilles. Toute modification apportée à cette politique est soumise à l'approbation du *Comité de Direction d'investissement durable* (CDID).



---

## OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

📍 425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1620  
Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA

☎ +1 514 288-7545

📞 +1 888 678-4686

✉ info@optimumgam.ca



🌐 [optimumgam.ca](https://www.optimumgam.ca)

🌐 [optimumgam.ca/LinkedIn](https://www.optimumgam.ca/LinkedIn)

---

**OPTIMUM.**

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.